



Paris, le 17 décembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

La généralisation du taux de TVA à 19,6 % :

Une application injuste et injustifiable

Dès le 22 octobre dernier, l'AFUTT a protesté contre cette décision :

- En mars 2008, la décision du Gouvernement d'appliquer un taux de TVA réduit à 5,5 % pour la diffusion audiovisuelle **n'a pas été répercutée sur la facture** de téléphone des utilisateurs ; le produit de cette réduction est demeuré intégralement dans la poche des opérateurs. L'annonce aujourd'hui de la répercussion immédiate sur le seul utilisateur de l'intégralité de la hausse de la TVA à 19,6 % illustre **l'unilatéralité** du fonctionnement des relations entre la demande et l'offre en faveur de cette dernière. **À quand un arbitrage plus respectueux de la justice ?**
- **Plus d'un million de foyers** couverts par une formule d'abonnement dite « triple play » ne disposent pas, dans la réalité, des services de diffusion télévisuelle de base sous cette formule ; ces utilisateurs **paient donc pour un service qu'ils n'ont pas** et l'AFUTT a demandé à plusieurs reprises aux opérateurs que leurs factures soient réduites à due proportion. Va-t-on de surcroît leur imposer l'augmentation résultant de la généralisation du taux de TVA ? L'AFUTT est déjà intervenue directement sur plusieurs cas qui lui ont été signalés par ses membres. **Elle invite tous les utilisateurs concernés à exiger de leur opérateur la reconsidération de leur facture**, par pli recommandé.

A propos de l'AFUTT

Depuis plus de 40 ans, l'AFUTT (Association Française des Utilisateurs des Télécommunications) agit pour informer et défendre les consommateurs afin qu'ils bénéficient d'un accès de qualité au meilleur prix à l'ensemble des technologies de l'information et de la communication.

L'AFUTT s'est fixée pour missions au bénéfice de tous les consommateurs :

- information et pédagogie auprès du public dans l'usage des télécommunications,
- intermédiation dans le recueil et le traitement des plaintes entre les consommateurs et les opérateurs et fournisseurs,
- concertation pour favoriser une régulation du marché,
- promotion des services numériques performants et de qualité.

Contact presse : Marianne CARIOU

Courriel : marianne.cariou@afutt.org

Tél : 01 47 41 18 56

www.afutt.org

